## Règlement particulier du jeu de loterie instantanée distribué par La Pacifique des Jeux dénommé « NUMERO FETICHE »

#### Article 1 Cadre Juridique

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de loterie instantanée de La Pacifique des Jeux publié au Journal officiel de la Polynésie Française, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Le présent règlement s'applique aux émissions et codes jeux du jeu « Numéro Fétiche » visés dans les avis correspondants.

### Article 2 Emissions de tickets et prix

Chaque émission de tickets est répartie en blocs de 250 000 tickets. Le prix de vente du ticket est fixé à 100 F.CFP.

### Article 3 Lots

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots		Montant du lot		Total
2	lots de	500 000	F.CFP	1 000 000 F.CFP
100	lots de	5 000	F.CFP	500 000 F.CFP
2 500	lots de	1 000	F.CFP	2 500 000 F.CFP
5 000	lots de	500	F.CFP	2 500 000 F.CFP
28 750	lots de	200	F.CFP	5 750 000 F.CFP
25 000	lots de	100	F.CFP	2 500 000 F.CFP
61 352 lots formant un total de				14 750 000 F.CFP

Le montant du lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global du ticket et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains liés à plusieurs zones de jeu gagnantes sur un même ticket.

# Article 4 Description du jeu

- 4.1. Il existe 10 modèles de tickets différents. Chaque ticket représente un chiffre qui peut être 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 ou 13, à l'exclusion de tout autre chiffre.
- 4.2. Chaque ticket comporte 5 zones de jeu à gratter, chacune représentée par une bulle sur laquelle est inscrit un chiffre identique au chiffre du ticket sélectionné par le joueur.

- 4.3. Les éléments inscrits sous la couche grattable de chaque zone de jeu sont un chiffre compris entre 1 et 15 avec sa transcription en lettres et une somme en francs CFP associée avec sa transcription en lettres.
- 4.4. Le joueur gratte les 5 bulles. S'il découvre un chiffre identique à celui qui était inscrit sur la couche grattable et tel que rappelé dans la règle du jeu inscrite sur le ticket, il remporte la somme associé au chiffre découvert. Si le joueur découvre plusieurs chiffres identiques, les sommes associées s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

4.5. Le ticket est perdant dans tous les autres cas.

Fait à Papeete, le 17 septembre 2013 et modifié le 1<sup>er</sup> mars 2017.

Par délégation de la Présidente Directrice Générale de La Française des jeux Le Président Directeur Général de La Pacifique des jeux

C. LANTIERI

T. GABARRET